



## **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE**

Association Loi 1901  
Siège social : 5a, route de Saint Loup BP 10455  
70007 VESOUL

**Exercice clos le 31 août 2018**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE

Association Loi 1901  
Siège social : 5a, route de Saint Loup BP 10455  
70007 VESOUL

Exercice clos le 31 août 2018

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Haute Saône relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 141 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 150 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 146 sur 155 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 442,58 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 6 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 299,12 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 23 janvier 2019

audit france

*Commissaire aux comptes*

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux comptes



## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE HAUTE SAONE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	122	122			Fonds associatif	45 827	45 013
Terrains					Report à nouveau	427 209	433 743
Constructions					Résultat de l'association	4 363	-746
Installations et matériels d'activités	4 868	4 760	108	329	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	7 449	7 423	26	173	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>477 399</b>	<b>478 010</b>
Immobilisations en cours					<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	10 186	8 675
					Fonds dédiés sur subventions		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 454</b>	<b>12 305</b>	<b>149</b>	<b>517</b>	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>10 186</b>	<b>8 675</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	600		600	1 054	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	805		805	819	Fournisseurs	3 438	4 013
Comptes courants OCCE	740		740	3 783	Dettes fiscales et sociales	3 030	2 273
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 673		2 673	2 245	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	488 365		488 365	483 838	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	596	736
Charges constatées d'avance	1 317		1 317	1 451	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>494 499</b>		<b>494 499</b>	<b>493 189</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 064</b>	<b>7 021</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>506 953</b>	<b>12 305</b>	<b>494 648</b>	<b>493 706</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>494 648</b>	<b>493 706</b>



## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

### *OCCE DE HAUTE SAONE*

	2017/2018	2016/2017
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i></b>		
Cotisations perçues	167 736	170 037
Ventes de produits pour cessions	497 004	510 498
Prestations de service et animations	94 195	73 518
Subventions d'exploitation	185 669	175 483
Produits divers de gestion courante	105 728	85 232
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	<b>1 050 331</b>	<b>1 014 769</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>		
Achats de fournitures à céder	317 121	307 271
Variation des stocks de fournitures à céder	454	723
Achats de fournitures administratives	1 905	1 994
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	616 961	554 175
Impôts et taxes	394	216
Salaires	12 258	11 338
Charges sociales	5 344	4 782
Autres charges	72 623	98 763
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	18 591	24 296
Dotations aux provisions	1 511	209
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	<b>1 047 162</b>	<b>1 003 767</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>3 170</b>	<b>11 002</b>
<b><i>PRODUITS FINANCIERS</i></b>		
Produits des valeurs mobilières	1 818	967
Reprises sur provisions		
TOTAL	<b>1 818</b>	<b>967</b>
<b><i>CHARGES FINANCIERES</i></b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>1 818</b>	<b>967</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>4 987</b>	<b>11 969</b>
<b><i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i></b>		
Sur opérations de gestion	55 025	45 843
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	<b>55 025</b>	<b>45 843</b>
<b><i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i></b>		
Sur opérations de gestion	55 650	58 558
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	<b>55 650</b>	<b>58 558</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-625</b>	<b>-12 715</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>4 363</b>	<b>-746</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE HAUTE SAONE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	494 648,41 €	493 706,13 €
Résultat de l'exercice :	4 362,57 €	-745,97 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	150	155
dont coopératives et foyers agrégés :	141	146
dont coopératives et foyers non agrégés :	9	9
Nombre de coopérateurs :	13 017	13 601
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 366	1 076
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant, une légère hausse des charges des activités éducatives.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 23 844 € soit environ 2,28% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DE HAUTE SAONE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	4 362,57	}	dont -49,24 pour le siège départemental dont 4 411,81 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	2 672,58	}	dont 2 230,00 pour le siège départemental dont 442,58 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
6 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	596,06	}	dont 296,94 pour le siège départemental dont 299,12 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
3 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	488 364,91	}	dont 56 887,44 pour le siège départemental dont 431 477,47 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
3 060,12 par C.R.F. agrégé.			

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	18 590,66	}	dont 367,83 pour le siège correspondant aux amortissements dont 18 222,83 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
129,24 par C.R.F. agrégé.			
<b>Total des produits :</b>	1 107 174,06	}	dont 55 679,31 pour le siège départemental dont 1 051 494,75 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
7 457,41 par C.R.F. agrégé.			
<b>Total des charges :</b>	1 102 811,49	}	dont 55 728,55 pour le siège départemental dont 1 047 082,94 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
7 426,12 par C.R.F. agrégés			
<b>Résultat net moyen :</b>	31,29 par C.R.F. agrégé.		

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	110	110
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	73%	71%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	125	124
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	7	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	114	86
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	35%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	14	15



## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DE HAUTE SAONE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	122	122			Fonds associatif	45 827	45 013
Terrains					Résultat du siege de l'association	-49	814
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 868	4 760	108	329	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>45 778</b>	<b>45 827</b>
Autres immobilisations corporelles	7 449	7 423	26	173	<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	10 186	8 675
Autres immobilisations financières	15		15	15	Fonds dédiés sur subventions		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 454</b>	<b>12 305</b>	<b>149</b>	<b>517</b>	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>10 186</b>	<b>8 675</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	600		600	1 054	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	805		805	819	Fournisseurs	3 438	4 013
Comptes courants OCCE	740		740	3 783	Dettes fiscales et sociales	3 030	2 273
Autres créances	2 230		2 230	2 230	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	56 887		56 887	51 290	Autres dettes	297	355
Charges constatées d'avance	1 317		1 317	1 451	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>62 579</b>		<b>62 579</b>	<b>60 626</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 765</b>	<b>6 641</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 033</b>	<b>12 305</b>	<b>62 728</b>	<b>61 143</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 728</b>	<b>61 143</b>


**COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL**
**OCCE DE HAUTE SAONE**

	2017/2018	2016/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	26 049	26 543
Ventes de produits pour cessions	3 428	3 005
Prestations de service et animations	6 185	5 828
Subventions d'exploitation	1 800	8 400
Produits divers de gestion courante	15 383	14 991
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	<b>52 846</b>	<b>58 767</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	4 011	2 793
Variation des stocks de fournitures à céder	454	723
Achats de fournitures administratives	1 905	1 994
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	28 683	28 313
Impôts et taxes	394	216
Salaires	12 258	11 338
Charges sociales	5 344	4 782
Autres charges	800	7 400
Dotations aux amortissements	368	319
Dotations aux provisions	1 511	209
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	<b>55 729</b>	<b>58 087</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-2 883</b>	<b>681</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des valeurs mobilières	1 460	119
Reprises sur provisions		
TOTAL	<b>1 460</b>	<b>119</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>1 460</b>	<b>119</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-1 422</b>	<b>800</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	1 373	16
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	<b>1 373</b>	<b>16</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		2
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL		<b>2</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>1 373</b>	<b>14</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-49</b>	<b>814</b>



## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

**OCCE** bilan du siège départemental avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 62 728 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un déficit de 49.24 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	121,96			121,96
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 245,81			3 245,81
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 673,19			7 673,19
Mobilier de bureau	1 398,13			1 398,13
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>12 439,09</b>			<b>12 439,09</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	121,96			121,96
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 245,81			3 245,81
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 171,16	367,83		7 538,99
Mobilier de bureau	20%	1 398,13			1 398,13
<b>Total</b>		<b>11 937,06</b>	<b>367,83</b>		<b>12 304,89</b>

#### 2. Immobilisations financières

Part sociale Crédit Mutuel

15.00  
15.00

#### 3. Stocks

Les stocks sont essentiellement composés de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

599.80

599.80**4. Coopératives et usagers divers**

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	805,43		805,43
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>805,43</b>		<b>805,43</b>

**5. Comptes courants OCCE (débiteurs)**

Fédération Nationale	749.94
	<u>749.94</u>

**6. Autres créances**

Participation FD OCCE CAC 17/18	2 230.00
	<u>2 230.00</u>

**7. Trésorerie**

Banque Crédit Mutuel	5 437.08
Banque Postale	428.31
Livret Partenaire Crédit Mutuel (Quote-part du siège départemental)	50 010.00
Intérêts courus à recevoir	1 012.05
	<u>56 887.44</u>

**10. Charges constatées d'avance**

Affranchissement bulletin rentrée	257.70
Photocopies 18/19	158.85
Calendriers 2019	900.00
	<u>1 316.55</u>

**III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN****1. Fonds propres**

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

**2. Provisions**

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	8 675,06	1 510,71		10 185,77
<b>Provisions pour charges</b>	<b>8 675,06</b>	<b>1 510,71</b>		<b>10 185,77</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>8 675,06</b>	<b>1 510,71</b>		<b>10 185,77</b>

Dotations / reprises d'exploitation 1 510,71

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 1 510,71**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

**3. Fonds dédiés : Néant**

	Début	Dotations	Reprises	Fin
<b>Total</b>				

#### 4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
<b>Total</b>				

#### 5. Fournisseurs

Fournisseurs	257.88
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 180.00</u>
	<b>3 437.88</b>

#### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 251.90
Rémunérations dues	740,83
Urssaf	448.84
Retraite complémentaire	247.56
Prévoyance	19.72
Uniformation	153.97
Etat- Charges à payer (impôts produits financiers)	<u>167.16</u>
	<b>3 029.98</b>

#### 7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

#### 8. Autres dettes

Fermeture de coopérative à reverser	281.44
Créditeurs divers	<u>15.50</u>
	<b>296.94</b>

#### 9. Produits constatés d'avance

Néant

### IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 017	13 601
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,91 €	0,87 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>26 049,00</b>	<b>26 543,30</b>
Cotisations versées à la Fédération	14 188,53	14 495,83
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>14 188,53</b>	<b>14 495,83</b>

#### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		3 200,00
Subventions conseil départemental	1 000,00	1 000,00
Subventions communes		
Autres subventions	800,00	4 200,00
<b>Total</b>	<b>1 800,00</b>	<b>8 400,00</b>
Dont versées aux coopératives	800,00	7 400,00

#### 3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	12 372.70
- Autres aides	<u>2 948.40</u>
	<b>15 321.10</b>

#### 4. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	74.03
Produits sur opérations de gestion	780.00
Dons divers reçus	<u>518.98</u>
	<b>1 373.01</b>

#### 5. Charges exceptionnelles



## AUTRES INFORMATIONS

### 1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : Néant

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 3. Mise à disposition et bénévolat

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le conseil Départemental de Haute-Saône, de locaux situés route de Saint Loup à Vesoul (environ 135 m<sup>2</sup>).

#### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ un emploi à plein temps valorisées à 50 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel Enseignant :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel Enseignant de Besançon (convention du 21/10/2004). Les sommes sont placées sur un livret A et

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	114	87
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	401 572.38	147 350.76
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 460,48	119.49
Montant des impôts dus par l'AD	167,16	
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>1 293,52</b>	
Pourcentage perçu par le siège	100%	35 %